

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n°100- 2024 relative au budget initial 2025 - Univ

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Considérant que le quorum physique est constaté.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 247 441 325 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 195 395 636 € personnel
 - 33 809 019 € fonctionnement
 - 18 236 670 € investissement
- 255 566 073 € de crédits de paiement dont :
 - 195 395 636 € personnel
 - 34 140 954 € fonctionnement
 - 26 029 483 € investissement
- 231 515 689 € de prévisions de recettes
- - 24 050 384 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 592 449 € de résultat patrimonial
- 6 148 540 € de capacité d'autofinancement
- 9 484 218 € de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des autorisations budgétaires et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	19	Contre	11	Abstentions	3
---------	----	------	----	--------	----	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Roux', is written over a circular official stamp. The stamp contains text around its perimeter, including 'UNIVERSITÉ DE CHARENTA' and 'VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION'.

le 18/12/2024

**La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : BI 2025

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **19 Decembre 2024**

Document mis en ligne le : **19 Decembre 2024**